

## Arrêté n° 21/788/CM

### **Désignation des représentants auprès du jury - Consultation n° 71210026 - Concours restreint de maîtrise d'œuvre - Aménagement de la ligne 1 "Littoral" du Plan Vélo et requalification de l'espace public le long de son itinéraire, entre les quartiers d'Arenc et de Mourepiane dans les 2ème, 15ème et 16ème arrondissements de Marseille**

#### **VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'élection de Monsieur Pascal Montecot en qualité de 7<sup>ème</sup> Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille Provence, le 09 juillet 2020 ;
- L'arrêté n° 21/426/CM du 30 mars 2021 portant délégation de fonctions à Monsieur Pascal Montecot, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- La consultation n° 71210026 – Concours restreint – Aménagement de la ligne 1 « Littoral » du Plan Vélo et requalification de l'espace public le long de son itinéraire, entre les quartiers d'Arenc et de Mourepiane, dans les 2<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille ;

#### **CONSIDÉRANT**

- La nécessité de désigner les maîtres d'œuvre, en vue de la constitution de la commission d'appel d'offres composée en jury ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Sont désignés pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres composée en jury :

- Madame Isabella TALLO, Architecte DPLG, membre du Syndicat des Architectes des BDR
- Monsieur Yannick RONZONI, Paysagiste concepteur, Vice-Président de la Fédération Française du Paysage PACA CORSE
- Monsieur Robert SICHI, Ingénieur, membre du CINOV

### **Article 2 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole Aix-Marseille Provence, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 8 décembre 2021

**Martine VASSAL**

Reçu en Contrôle de légalité le 8 décembre 2021